



« FESTIVAL INTERNATIONAL DE SCULPTURE CLAUDE-MARIE KABRE »

1^{er} Édition

Du 6 au 15 Décembre 2013

REGLEMENT

Le « Festival International de Sculpture Claude-Marie Kabré » est organisé par l'association Art-Vision du :
Vendredi 6 Décembre à 8h au Dimanche 15 Décembre à 18h

1. Les artistes désirant participer devront renvoyer :

- la fiche d'inscription et le règlement signé avec photo récente ;
- un CV artistique (une page maximum) ;
- votre démarche artistique ;
- un croquis du projet de sculpture ;
- une photo de la maquette de l'œuvre originale sur le thème ;
- une fiche technique indiquant les dimensions de l'œuvre terminée ;
- un texte explicatif de l'œuvre

L'inscription est gratuite et devient effective lorsque tous ces documents nous sont parvenus. Tout dossier incomplet sera refusé. Les documents devront être transmis à l'association Art-Vision **au plus tard le 15 septembre 2013 à :**

Par courrier à : Association Art-Vision 02 BP 5374 Ouagadougou 02 - Burkina Faso / Wittenberger STR.1 06905 Bad Schmiedeberg - Germany

Et par email : assoartvision@hotmail.com

2. 16 artistes seront sélectionnés pour participer au 1^{er} « Festival International de Sculpture Claude-Marie Kabré ». Un jury (composé de représentants d'Art-Vision, de spécialistes, de journalistes et d'artistes) procèdera à la sélection de 16 projets dont 8 nationaux et 8 internationaux. Le sculpteur retenu sera informé individuellement au plus tard le 30 octobre 2013. Par la suite, le sculpteur sélectionné transmettra un texte confirmant sa participation. S'il n'a pas confirmé sa présence sous 10 jours, un suppléant sera contacté pour le remplacer. Les dossiers des sculpteurs non retenus leur seront renvoyés si une enveloppe timbrée à cet effet est fournie.

3. THEME : Dualité

4. Le comité d'organisation met à disposition de chaque sculpteur une des matières suivantes :

- un billot de caïlcédrat ou autre essence de bois (Hauteur : 150 cm x Diamètre : 30 à 50 cm) et pour les sculptures en bas relief (longueur : 250 cm x largeur : 30 cm x épaisseur : 6 cm)
- un bloc de pierre local (granite, saponite) : 1 m² maximum
- une masse de métal (plomb-étain-laiton-bronze-fer) et tout autre matériau pérenne.

La sculpture terminée devra être réalisée conformément à votre projet, l'association des matériaux (i.e. métal, bois, etc.) est autorisée de manière à valoriser la réalisation.

5. Le sculpteur devra noter sur la fiche technique tous les outils nécessaires pour la réalisation de sa sculpture : outil à fendre – à percer – à scier – à couper....

6. Les horaires de travail sont de 8h à 18h chaque jour sur le site.

7. Le logement et les repas sont assurés par le comité d'organisation pendant toute la durée Du festival ; du vendredi 6 décembre au dimanche 15 décembre. Le petit déjeuner et le déjeuner seront pris sur le site du festival. Le dîner

normalement pris au restaurant de l'hôtel. Les frais d'hébergement des éventuels accompagnateurs ne seront pas pris en charge.

8. Le sculpteur travaillera à l'extérieur sous abri éclairé. L'emplacement de l'artiste est sous sa propre responsabilité et veille à la sécurité de son entourage de 8h à 18h durant tout le festival. Une réunion technique concernant l'organisation des 10 jours se déroulera le **Vendredi 6 Décembre à 8 heures**.

9. Le sculpteur sera sollicité pour partager son savoir-faire avec les élèves des écoles.

10. Le dimanche 16 décembre, à partir de 16 heures il aura l'exposition officielle des œuvres réalisées sur le lieu de travail de chaque sculpteur.

11. L'œuvre réalisée deviendra la propriété de l'artiste. Il pourra la vendre et 20% du montant du prix de vente reviendra au comité d'organisation. Si elle n'est pas vendue, elle devra rester une année dans l'association et sera exposée dans différents lieux publics au Burkina Faso. Toutefois, si le sculpteur souhaite d'emporter sa sculpture avant le délai, il devra régler au comité 20% du prix de la sculpture. Après deux ans, si le sculpteur n'a pas repris son œuvre, celle-ci deviendra la propriété de l'association Art-Vision.

12. Une exposition-vente sera organisée en faveur des sculpteurs sélectionnés. Le comité d'organisation retiendra 20 % du montant du prix de vente.

13. Les sculpteurs sélectionnés seront dotés de trois prix :

- « **Prix Claude-Marie Kabré** »
- « **Prix des artistes** »
- « **Prix du public** »

Le « **Prix Claude-Marie Kabré** » d'une valeur de 400 000f CFA sera désigné par le jury du festival.

Le « **Prix des artistes** » sera décerné par les artistes eux-mêmes. Un vote sera organisé entre les artistes pour désigner le lauréat de la meilleure réalisation artistique. Il percevra la somme de 300 000f CFA

Le « **Prix du public** » d'une valeur de 500 000f CFA sera désigné à l'issue d'un vote du public, le sculpteur percevra la somme en échange de son œuvre.

En plus, chaque sculpteur sera rémunéré à hauteur de 200 000f CFA

14. Tous les sculpteurs recevront un diplôme de participation au « Festival International de Sculpture Claude-Marie Kabré ».

15. Les sculpteurs sélectionnés seront remboursés de leurs frais de transport pour le trajet le plus direct et le plus économique depuis leur point d'attache jusqu'à Ouagadougou. Sur présentation de justificatifs (billet d'avion, bus, tickets d'essence) un remboursement à hauteur de 100%, dans la limite de 400 000f CFA pour tous les sculpteurs sélectionnés est prévu. Toute autre initiative ne sera pas remboursée par le comité.

16. Les sculpteurs sélectionnés seront hébergés et restaurés à l'hôtel de Pabré à 7km du site. Les frais personnels tels que les boissons supplémentaires, téléphone, etc. sont à la charge du sculpteur. Le déplacement des artistes de leur lieu d'hébergement jusqu'au site se fera à l'aide d'un bus de 24 places.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

Mail : assoartvision@hotmail.com

Tel : 00226 78 94 46 88

Nom Prénom Lu et approuvé Signature



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

« Festival International de Sculpture Claude-Marie Kabré »

NOM: PRENOM:

DATE DE NAISSANCE :

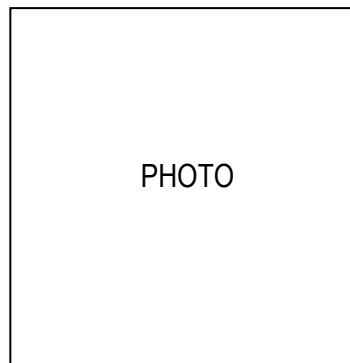
ADRESSE :

VILLE : PAYS :

NATIONALITE : TEL : E-MAIL.....

SITE WEB

TITRE DE L'ŒUVRE :



Je désire participer au 1^{er} « Festival International de Sculpture Claude-Marie Kabré » qui se tiendra à BIGTOOGO/ BURKINA FASO du 6 au 15 décembre 2013 sur le thème «Dualité » et j'accepte le règlement de ce festival.

Joindre à cette fiche:

- la fiche d'inscription et le règlement signé avec photo récente ;
- un CV artistique (une page maximum) ;
- votre démarche artistique ;
- un croquis du projet de sculpture ;
- une photo de la maquette de l'œuvre originale sur le thème ;
- une fiche technique indiquant les dimensions de l'œuvre terminée ;
- un texte explicatif de l'œuvre

Date et signature :

Tout le dossier doit parvenir avant le **15 Septembre 2013**.

Adresse : Association Art-Vision 02 BP 5374 Ouagadougou 02 – Burkina Faso / Wittenberger STR.1 06905 Bad Schmiedeberg - Germany

Mail : assoartvision@hotmail.com

Tel : 00226 78 94 46 88